"Le charme est une notion étrangère aux urbanistes."
Yann Arthus-Bertrand

n° 102
Printemps 2010

LAC ET REFLETS

revue trimestrielle de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

Édito

Comme annoncé vous trouverez dans ce numéro une liste de ce qui a été détruit dans la ville d'Annecy au cours des cinquante dernières années. Cette liste, incomplète, établie par Alain Bexon, président de l'association ***Annecy Patrimoine***, n'est que le prélude à une étude plus fournie, illustrée, qu'il prépare en vue d'une publication.

Cette liste pourrait d'ailleurs être utilement complétée par ce qui a été détruit ou saccagé dans les villages du bord du lac. Paradoxe de taille : une très belle exposition de photos Annecy 1860-1918 est présentée par la Mairie d'Annecy sur ce qu'a été la ville.

Autrement dit, d'un côté on vous la joue nostalgique et de l'autre, dans le même temps, on flanque par terre ce qui reste de notre passé urbain comme, pour ne citer que deux exemples, une charmante petite maison XVIIIe siècle il y a à peine 2 mois rue Tour de la Reine, tout près du château et l'on programme la destruction des bâtiments des Anciens Hospices civils. Est-ce pour avoir le plaisir de rajouter leurs photos dans une exposition future ?

Certes la destruction de ces derniers préserverait les murs du bâtiment central mais en les vidant de leur contenu. Après tout il ne s'agit que d'un escalier monumental, d'une chapelle de style gothique et d'autres éléments intérieurs, n'est-ce pas ? Où est la cohérence ? On aurait pu croire (c'est beau l'optimisme) que le rapport assassin de Madame Cousin sur la validité de la candidature du Lac d'Annecy au Patrimoine Mondial (dans ce même numéro) déclencherait, chez les responsables des différentes communes concernées, sinon une ébauche de mea culpa, du moins une prise de conscience du genre : « nous allons faire ce qu'il faut pour améliorer la situation présente et faire aussi ce qu'il faut pour que celle à venir soit plus vertueuse ».

Comme un fait exprès, la revue Télérama (n° 3135 du 13 au 19 février) publie une étude accablante qui complète parfaitement le rapport précité, non plus sur les destructions mais sur l'aménagement de notre territoire en matière de lotissements et de zones commerciales auxquels le bassin annécien n'a pas échappé.

Mais en matière de réaction on n'a pas entendu, ni lu, grand-chose, aussi peut-on imaginer aisément ce que pourrait écrire Madame Cousin si elle revenait dans une dizaine d'années !

Que faut-il donc faire pour convaincre nos élus : une pluie de recours au Tribunal Administratif ? Et si on dialoguait plutôt, pour la mise en place d'une politique de conservation et de mise en valeur ? Ce ne serait pas mieux ?

Bien amicalement

Le président : *Alain Moysan*

SOMMAIRE

pages

LES ECHOS DU LAC 2

LOI LITTORAL, LOI MONTAGNE ENCORE UN PROBLÈME D'ACTUALITÉ 3

MLB

Place Tochon végétalisée

LISTE* DES MAISONS, BÂTIMENTS OU MONUMENTS DE CARACTÈRE, DÉTRUITS À ANNECY, DEPUIS 1960 . 4 - 5

RAPPORT UNESCO ANNE-MARIE COUSIN ..... 6 - 9

SLB

LES OISEAUX DU LAC D'ANNECY... 9 - 11

ENDETTEMENT DES COMUNES DU BASSIN VERSANT..... 11

EXTRAIT D'ALBERT BESNARD..... 11

LE MOT DE PATOUÉ 12

échos de l'association ALAE

Feuilleton, à quand le "bout du tunnel" sous le Semnoz ?

Comme le monstre du Lochness, celui du "Lac d'Annecy" réapparait de temps en temps…
Ce qui c'est produit dernièrement au Conseil Général où la question du tunnel a été débattue. Il est urgent d'attendre… "Sans entreprendre de nouvelles études". Pour le conseiller général d'Annecy Nord, Jeantet, fervent partisan des transports en commun (DL du 22 janvier 2010), le problème de circulation automobile se situerait plus au Nord de l'agglomération, avec 42.000 véhicules/jour en moyenne annuelle à Auchan, et 32.000 sur la rocade de Poisy, contre 22.000 devant la mairie de Sevrier.
"Réexaminons donc cette situation et réfléchissons pour faire ou ne pas faire le tunnel".

Philippe Chambellant

Touche pas aux pontons de Sévrier

La pétition lancée par l'association "Sauvons les pontons du lac d'Annecy" a recuilli 1458 signatures (au 26 mars). Les pontons de la rive ouest devraient être supprimés d'ici l'automne 2010, au bénéfice de pontons publics, dont nous n'avons pas encore connaissance des projets. Les pontons font partie de l'identité visuelle du lac d'Annecy et contribuent à l'attrait touristique, ils sont aussi un facteur de biodiversité. Les rendre public pourrait être une réponse, le débat est ouvert. Tout plein de photos, à faire avant 2011.
Contact et informations sur :
http://www.sauvonslespontons.fr

Création du collectif "Lac d'Annecy"

Ce collectif a pour objet, la limitation de la navigation motorisée sur le lac, dont le wakesurf. Manifeste adopté le 26 mars 2010, et soutenu par le collectif "Lac d'annecy", qui comprend des citoyens et des associations (premières signataires) : la Frapna 74, la LPO 74, ALAE, Saint-Jorioz Environnement - Annecy lac pêche…

Extrait du manideste.

…rassembler toutes les personnes :
- *désireuses de voir se développer des activités plutôt collectives qu'individuelles, respectueuses de l'environnement et de l'écosystème du lac et des ses rives,*
- *soutenant la création d'activités économiques et la création d'emplois liés à des activités douces, économes en énergie, non polluantes, non génératrices de gaz à effet de serre,*
- *soucieuses du respect de la réglementation sur le lac et ses rives,*
- *refusant de cautionner la transformation progressive du lac en un parc d'attractions motorisées,*
- *demandant d'une manière générale la réduction à la source des vagues artificielles, et s'opposant à des activités émergentes telles que le wakesurf, dont le fondement est justement la création de ce type de vagues.*

Directive Territoriale d'aménagement des Alpes du Nord (DTA)

La mairie d'Annecy met à disposition le dossier d'enquête publique de la DTA, du 9 avril au 21 mai. Un commissaire enquêteur assurera trois permanences en mairie : mercredi 14 avril de 14 h 30 à 16 h 30, samedi 24 avril de 9 h 30 à 11 h 30, mardi 11 mai de 14 h 30 à 16 h 30. Dossier d'enquête sur : http://www.dta-alpesdunord.fr

Nenny soit qui mal y pense

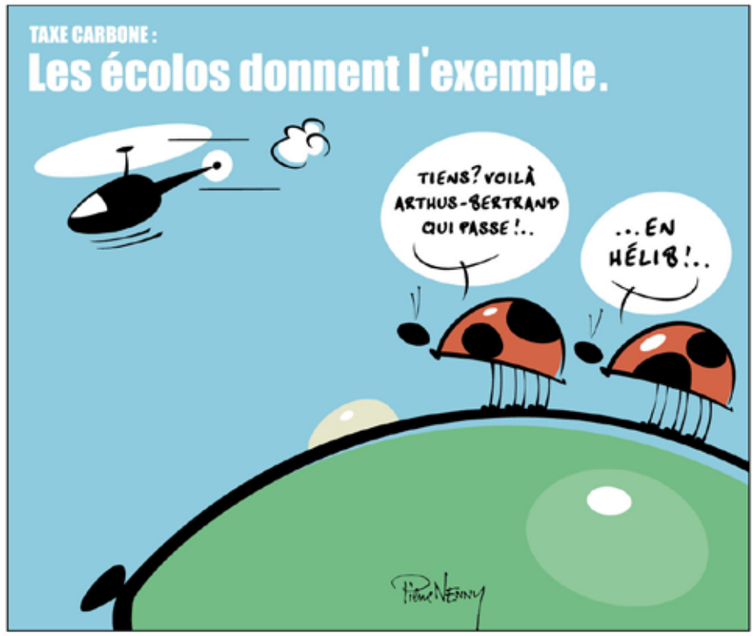

Loi Littoral, Loi Montagne encore un problème d'actualité

En effet le Sénat, lors de la session d'automne 2009, et lors de l'adoption de Grenelle 2, vient de voter un amendement présenté par Monsieur Vial sénateur de la Savoie, lequel rétablit l'article L.145.1 du code de l'urbanisme et qui avait été annulé pour vice de procédure par un arrêt du Conseil d' État suite à l'intervention de Bernard Bosson.

Cet amendement Vial prévoit « qu'autour des lacs de montagne d'une superficie de 1000 hectares, un décret en Conseil d'État après enquête publique réalisée conformément aux dispositions du chapitre III du code de l'Environnement, délimite après avis ou sur propositions des communes riveraines, en tenant compte du relief, un secteur dans lequel les dispositions particulières au littoral figurant au chapitre 6 du présent titre s'appliquent seules. Dans les autres secteurs des communes riveraines du lac et situées en zone de montagne les dispositions particulières à la montagne s'appliquent seules . »

Le Sénat en ajoutant un alinéa relatif faisant référence à l'enquête publique a relancé le principe de la non superposition des lois littoral et montagne dans les espaces proches des lacs et prône la sectorisation d'une part de la loi littoral et d'autre part de la loi montagne.

Cet amendement remet en cause et atténue l'application des lois Littoral et Montagne.

Si la loi littoral a pour objet la maîtrise de l'urbanisation à proximité du lac, la loi montagne est d'inspiration agricole. Elle est à la base des aides apportées à l'agriculture de montagne (prime à la vache, prêts bonifiés, dotation d'installations jeunes agriculteurs…). Elle repose sur un zonage arrêté au journal officiel.

Si le texte voté par le Sénat est repris par l'Assemblée Nationale, nous allons devant des difficultés multiples : où se fera la ligne de démarcation entre la zone montagne et la zone littoral ? Les aides montagne seront-elles maintenues aux exploitations situées en zone littoral ? Nous avons écrit en son temps, voir Lac et Reflet N° 95 du 4e trimestre 2007, que ce texte était sur le fond inapplicable. D'ailleurs, à notre connaissance, nous n'avons pas trouvé de contentieux concernant l'application de ces deux lois.

***Les agriculteurs par le biais de leur syndicalisme, la Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)** et tout spécialement son président, Christophe Léger, ont réagi et **demandent expressément la suppression pure et simple de l'amendement VIAL**.*

Nous ne comprenons pas pourquoi un article de loi qui a fait l'objet de discussions de contestations, de manifestations, en 2006 et 2007, ait été reconduit et soumis aux vote des assemblées délibérantes.

Les Députés auront à se prononcer sur l'adoption ou le refus de cet amendement Vial au printemps. Le syndicalisme agricole, les associations d'environnement et tout spécialement l'Association Lac d'Annecy Environnement seront vigilants.

René Berthet

Liste* des maisons, bâtiments ou monuments de caractère, détruits à Annecy, depuis 1960 * non exhaustive

Anciens hospices Ailes Nord et Ouest (1865) > *détruits en 1965*

Asile des Vieillards et sa chapelle (1888) > *détruit en 1977*

Atelier du peintre Propser Dunant - Clos Balleydier (début XIXe s.) > *détruit vers 1983*

Auberge de la grande Jeanne (XIXe s.)

Chapelle du Saint-Sépulchre, **(XIVe s.)** *(même transformé en habitation il y avait de « beaux restes ») > détruite en 1966*

Couvent des Clarisses avec sa chapelle gothique (XIVe s.) *(La Manufacture) > détruit en 1980*

Ferme (XVIIIe s.) *angle de l'av. de la Mavéria, rte de Vignères > détruite en 2007*

Ferme des Marquisats (XVIIe ou XVIIIe s.) > *détruite vers 1995*

Fonderies Paccard *(Annecy-le-Vieux)*

Gendarmerie Nationale grand bâtiment de style néo-classique avec fronton *(il reste les deux pavillons d'entrée)* **(XIXe s.)** > *détruite vers 1970*

Immeuble de la sécurité sociale *(architecte : Paul Jacquet) de 1955 > détruite vers 2007*

Maison Botemps , *4, boulevard du Lycée,* **(XIXe s.)** > *détruite en 1963 ou 1964*

Maison de l'Agriculture, 1940 > détruite vers 1975
Photo Maurice Littoz-Baritel

Maison Carnot (XVIIe s.)

Maison Clerc (début XIXe s.) *angles de l'av. du Crêt du Maure et du Fg. des Balmettes, grosse maison de maître année-cienne typique (fronton et péristyle néo-classique, rajouté probablement) > détruite en 1996-7*

Maison - Clos Balleydier (datée de 1716) > *détruite en 1992*

Maison Courier (XVIII et XIXe s.) > *vers 1999*

Maison Dunant (fin XVIIIe s.) *de style classique avec colonnes, avenue de Tresum (Clos Balleydier) > détruite en 1978*

Maison Picon années (1920) *Villa art déco, rue de la Préfecture > détruite en 2007*

Maison de Proupeine *(***début XIXe s.)** *> détruite vers 1980*

Maison Sibille (début XXe s.) *(à côté du lycée Raoul Blanchard)*

Maison de la rue de Tour de la Reine

Terrasse du Casino côté Pâquier
Collection SLB

Hôtel de la Gare, rue Sommeiller
Collection SLB

Maison Dunant située face de l'ancien hôpital (parking actuel)
Photo Maurice Littoz-Baritel

(**fin XVIIIe s.)** > *détruite en 2009*

Monastère des Feuillettes *> détruit vers 1980*

Monastère de Bonlieu (XVIIe s.) et l'hôtel de Verdun (XIXe s.) *> détruit en 1980*

Orphelinat des Sœurs blanches et chapelle (1866)

Quartier Galbert (début XXe s.) *: il avait été convenu que le fenil serait préservé pour laisser un souvenir de ce casernement.*

Villa Chantal *(Saint-Michel)* **(XVIIIe s.)**

Villa Crolard (début XXe s.) *quartier Courier*

Villa Schmitt (début XXe s.) *> détruite vers 1920*

Villas de l'avenue d'Albigny : maison Fournier, maison Gruffaz, Hôtel "La Réserve", début XXe s. etc. (fin XIXe s. et début XXe s.)

Villas de caractère rue André Theuriet (début XXe s.)

Villa des Marquisats (XVIIIe et XIXe s.) > *détruite en 1967*

Villas entre l'av. de Brogny et l'av. de la Plaine *Construites entre 1900 et 1940*

Villas rue des Pavillons *Construction en 1900 et 30 > détruites entre 1900 et1920*

Villa de caractère de l'avenue d'Albigny
Photo Steph Littoz-Baritel

Villa du docteur Roussel (ou Rousset), *Fg des Balmettes*

Villa des Jonquières *(Les Barattes Annecy-le-Vieux)*

Alain Bexon

NDLR - S'il faut moderniser la ville, il faut aussi préserver les bâtiments au caractère architectural et historique. Ils incarnent l'âme, et les racines d'un lieu, détruits, ils disparaissent à tout jamais. Il convient désormais à nos élus et responsables locaux, de préserver la diversité architecturale de notre patrimoine, et de réaliser des ouvrages de qualité, s'intégrant au paysage urbain, pour un urbanisme durable.

Villa Schmitt, avenue d'Abigny, actuel jardin Charles Bosson

Kiosque à musique, situé au niveau du parking, devant la préfecture
Collection SLB

Hôtel de Verdun à l'emplacement de Bonlieu
Photo Maurice Littoz-Baritel

Villa des Marquisats, au niveau de l'école d'Art
Photo Maurice Littoz-Baritel

Rapport Anne-Marie Cousin

Notification de Jean-Marc Michel

30 oct. 2009 - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat) -
1. Examen de nouvelle demande d'inscription sur la liste indicative

On peut relever dans le rapport de Madame Cousin quelques approximations : ainsi l'atteinte au piémont par le « fer à cheval » urbain n'est pas encore continue dans le bassin versant, et Mme Cousin a oublié de parler des coupures d'urbanisme ; Mme cousin, représentant le ministère, dénonce une grave atteinte au grand paysage du lac par la nappe urbaine alors que les paysagistes DDE - de l'administration – cherchent depuis longtemps à en nier l'effet ; la gestion urbanistique des territoires du lac est jugée sévèrement, les municipalités et les services de l'Etat étant conjointement appelés à remédier à cela, mais Madame Cousin omet de parler de l'inadéquation du code de l'urbanisme français dans l'urbanisation des micro reliefs du bassin versant du lac, inadaptation décelée par l'École du Paysage de Versailles….

Cependant pour l'essentiel Madame Cousin a eu plus que du bon sens. Elle a bien vu le dossier Unesco, pour ce qu'il est : une demande d'inscription de l'assainissement du lac d'Annecy au patrimoine de l'humanité, le Sila ayant axé son argumentation là dessus, au détriment des autres volets du dossier, se détournant de la mission initialement confiée.

Remercions Madame Cousin d'avoir eu la clairvoyance de ne pas laisser aller plus loin ce dossier qui faisant mal ressortir le lien entre le réseau d'égouts et les paysages culturels aurait pu être ensuite facilement tourné au ridicule et aurait été arrêté par les bureaux de l'Unesco. Les réseaux d'égouts et captage d'eau potable de Londres sont reconnus en Grande Bretagne comme l'œuvre d'un hygiéniste remarquable, sans pour autant relever du patrimoine mondial de l'humanité.
Madame Cousin n'accable pas les auteurs du dossier, reconnait l'importance de la chose mais préfère cantonner aux limites de l'hexagone la notoriété à attribuer à cette œuvre de salubrité publique. Cela parait raisonnable .

Pas de langue de bois chez elle pour faire le diagnostic de l'état des paysages du bassin versant, de leur évolution, des remèdes à apporter. Elle repositionne le dossier Unesco à sa vraie place qui est la qualité de la gestion et de la protection des paysages du bassin versant du lac. Partant de la volonté affichée des élus à maitriser l'évolution des paysages, elle dépasse les débats sur la décentralisation pour dire qu'il y a quelque chose à faire tout de suite, conjointement par les élus et par les services de l'État, pour inscrire les sites urbains anciens de qualité du bassin et se doter d'instruments et de moyens de gestion adéquats .

Afin de valoriser les paysages, dans un thème nouveau - la fenêtre des « paysages culturels » ouverte il y a cinq ans étant probablement fermée -, elle dit aussi - et c'est repris par J-M Michel - qu'il y a à retravailler le projet Unesco dans le cadre d'un projet en cours pour les sites palafitiques.

Nouvelle étude à débuter par un bilan critique de la gestion urbanistique et des protections actuelles du bassin.

Des fonds avaient été débloqués par la Région pour le projet Unesco et l'École du Paysage de Versailles a déjà amorcé un travail sur l'urbanisation des piémonts, dossier à compléter maintenant, en poussant les études sur les micro reliefs et en élargissant les réponses aux modèles d'urbanisme extérieurs à la France, avec l'aide d'un professeur de l'École du Paysage spécialisé sur ces questions. Tout cela n'a rien de désespérant. Au contraire.

René Berthet

Rapport de Anne-Marie Cousin pour le classement du lac par l'Unesco

2. Lac d'Annecy : rapporteur Anne-Marie Cousin - Comité national des biens français du patrimoine mondial. Séance du 25 mai 2009. Principaux points abordés et relevé de décision (Extrait).

Ce dossier se réfère aux critères II, V et VII : technologie de la gestion des eaux, planification des villes et gestion des paysages, interaction humaine avec l'environnement et esthétique. La rapporteur estime qu'il est difficile de donner une suite favorable à ce dossier en l'état actuel du projet. La dynamique actuelle et la volonté des élus de maîtriser l'évolution des paysages devraient être mis à profit pour mettre en place les outils de gestion nécessaires au maintien des valeurs mises en avant. Le projet de dossier transnational porté par la Suisse sur les sites palaffitiques pourrait aider à soutenir cette démarche de qualité paysagère. La reconnaissance pour le travail fait pour l'épuration des eaux mériterait une récompense adaptée au niveau français mais ne paraît pas entrer dans le champ du patrimoine Mondial.
Les débats font ressortir plusieurs raisons d'opposition à ce projet : son objet cadre mal en effet avec les définitions de la convention Unesco. La gestion urbanistique du territoire des rives du lac est jugée très sévèrement, il n'y a pas d'analyse comparative alors que des exemples intéressants existent, notamment en Italie.

Compte tenu de ces critiques, le comité estime que cette démarche ne doit pas être encouragée.

Rapport au comité des biens français du patrimoine Mondial sur la candidature à l'inscription du lac d'Annecy.

Suite à votre dernière réunion, j'ai été missionnée pour rapporter devant vous le projet de candidature à l'inscription au Patrimoine Mondial du Lac d'Annecy. La direction de l'Architecture et du Patrimoine m'a remis le dossier de candidature déposé par le syndicat mixte du Lac d'Annecy, et je me suis rendue sur place les 14 et 15 avril. J'ai pu voir les lieux concernés dans de bonnes conditions climatiques et rencontrer les très nombreux porteurs de la candidature ainsi que le préfet, le DIREN, un représentant de la DRAC et de la DDEA.

Le dossier de candidature

Le dossier qui a été déposé auprès des ministères en charge de la nature et du patrimoine en 2008, propose de fonder la valeur du bien sur l'exceptionnelle qualité de gestion des eaux du Lac qui justifierait un classement dans la catégorie des sites mixtes. Bien que répondant au format obligatoire imposé par l'UNESCO, il se limite un peu trop, me semble-t-il, au développement de cette seule qualité.

Il propose de retenir les critères suivants :

II : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de le planification des villes ou de la création de paysages.
L'aspect technologique relatif à la connaissance et à la gestion des eaux est plutôt bien argumenté mais je n'ai pas bien vu en quoi il

Annecy face à son lac et ses montagnes. *Steph Littoz.*

résultait d'un échange d'influences. Quant aux outils de planification urbaine ou paysagère, l'existence de nombreux PLU ne suffit pas à prouver leurs qualités. J'y reviendrai.

V : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation devenue irréversible.
Effectivement des moyens importants ont été mis en place pour lutter contre la pollution des eaux du lac. Ces moyens m'ont paru modernes, souvent précurseurs sans doute, mais peu liés à des traditions particulières d'utilisation du territoire.

VII : représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle ou d'une esthétique exceptionnelles.
C'est sans doute un des points forts de ce dossier mais l'analyse comparative reste à faire et il me semble qu'il y a beaucoup à dire sur la gestion récente et actuelle du territoire proposé à l'inscription au patrimoine Mondial.

Le territoire proposé à l'inscription au patrimoine mondial

Je me suis donc rendue sur place pour essayer d'apprécier, au-delà du dossier actuel, les atouts et les faiblesses de ce territoire et ses chances pour aboutir à une inscription au patrimoine mondial, quitte à revoir complètement le dossier.

Atouts

Les atouts sont effectivement importants. Le site est bien délimité : il s'agit de l'ensemble du bassin versant. La qualité générale du « grand paysage » du Lac d'Annecy n'est plus à démontrer. Elle a été reconnue par de nombreux artistes et écrivains découvrant la beauté des sites de montagne après les avoir craints. Aujourd'hui les bords du Lac attirent de nombreux touristes et la population se développe car « le cadre attire les cadres » m'a-t-on dit !

Autre atout : la cohésion des élus et responsables autour du projet de candidature orientée, et c'est plutôt rare pour être signalé, sur le plan de gestion de la ressource en eau. Plus qu'un label à des fins de développement touristique qu'ils disent saturé, ils semblent rechercher une reconnaissance du travail très important accompli depuis 50 ans pour redonner aux eaux du lac leur pureté, et poursuivre leurs efforts conjugués pour gérer les paysages.

Faiblesses

Ceci dit, si effectivement le grand paysage est remarquable, il est aujourd'hui gravement atteint par une urbanisation très importante, de type pavillonnaire, souvent de luxe, certes. Cette urbanisation forme, grosso modo, un fer à cheval autour du Lac : elle est donc au cœur du bien sur le piémont entre les montagnes et les eaux, visible de partout. Cette urbanisation continue à se développer rapidement.
En outre, alors qu'il serait possible dans un ensemble de constructions aussi éclectique d'introduire de l'architecture contemporaine de bonne qualité, ce qui est construit actuellement est, dans l'ensemble, sauf quelques projets publics, assez médiocre.
Enfin, aucun des ensembles urbains anciens de qualité n'a fait l'objet de protection : pas de secteur sauvegardé du Vieil Annecy, ni de ZPPAUP ailleurs comme à Duingt ou Entrevernes qui l'avaient sans doute mérité. De mêmes les protections au titre des sites classés sont trop peu importantes.

Quant à la gestion des eaux, on m'a signalé des problèmes pour la survie des roselières dus à la suppression du marnage à partir du moment où les eaux ont été stabilisées à la cote 446 pour éviter les inondations.

Et enfin, l'épuration des eaux d'un bassin de 120 000 habitants, est-ce un exploit aussi exceptionnel que ça au niveau mondial ?

Proposition

A mon avis, il est difficile dans l'état actuel du dossier d'y donner une suite favorable. Je pense également qu'il ne faut pas se contenter de le rejeter. Il faudrait profiter de la dynamique actuelle, de la volonté affichée des élus de maîtriser l'évolution des paysages pour mette en place les outils de protection et de gestion nécessaires au maintien des valeurs mises en avant. L'autre dossier d'inscription au Patrimoine Mondial des sites palafitiques pourrait aider ; à soutenir cette démarche de qualité paysagère.
Cela nécessite sans doute un bilan de la gestion des nombreux sites inscrits, bilan qui risque de ne pas être très bon mais qu'il faudra dépasser tant du coté des élus que de l'État. Quant à la reconnaissance du travail fait pour l'épuration des eaux du Lac, je crois qu'il faut tout d'abord que ce soit validé et apprécié à sa juste valeur par des spécialistes de ce domaine. Si leur jugement concluait que ce travail sur 50 ans est effectivement exceptionnel ; il faudrait trouver la récompense adaptée au niveau français et peut-être aussi au niveau mondial, mais il me semble que ce n'est pas tout à fait le champ du patrimoine Mondial.

Anne-Marie Cousin
Inspectrice générale honoraire de l'Architecture et du Patrimoine - 25 mai 2009

Les oiseaux du lac d'Annecy

Le lac d'Annecy accueille chaque hiver des oiseaux d'eau arrivés du nord de l'Europe venant chercher des conditions climatiques plus clémentes sur les lacs alpins.

En effet, durant l'hiver, les différentes zones humides et lacs du nord de l'Europe gèlent et tous ces oiseaux, ne trouvant plus de nourriture, entament une migration vers le sud pour, entre autres, se répartir sur les lacs alpins. Ils arrivent dans nos contrées à partir du mois de novembre pour ensuite amorcer les premiers départs dès la fin février. Ces mouvements restent cependant très dépendants des épisodes météorologiques puisque les augmentations d'effectifs ou l'apparition d'espèces plus rares sont souvent liées aux grandes vagues de froid.

C'est la raison pour laquelle nous voyons apparaître durant l'hiver sur le lac d'Annecy les Fuligules morillons et milouins, les Nettes rousses, les Grands Cormorans, les Grèbes à cou noir, les Garrots à œil d'or ou encore les Eiders à duvet. D'autres espèces sédentaires voient leurs effectifs augmenter tels que les Canards colverts et les Grèbes huppés.

Dans le cadre du programme européen Wetlands, des comptages sont effectués par les bénévoles de la LPO 74 tous les hivers sur les lacs hauts-savoyards. Le lac d'Annecy bénéficie de quatre comptages mensuels hivernaux, de novembre à février, afin de suivre et de mesurer l'évolution des populations d'oiseaux d'eau hivernants.

D'après ces résultats, nous pouvons observer une baisse notable des effectifs d'oiseaux d'eaux depuis le début des années 2000.

Couple de Nette rousse, *J. Bisetti, LPO 74.*

Ceci a plusieurs explications : tout d'abord, le lac d'Annecy a subi une urbanisation importante de ses rives durant les dernières décennies occasionnant la disparition de nombreux milieux favorables aux oiseaux d'eau tels que les roselières aquatiques. Il s'avère donc qu'aujourd'hui sur le lac, peu de sites sont favorables aux oiseaux d'eau. Ensuite, le lac d'Annecy est un lac oligotrophe, c'est à dire pauvre en éléments nutritifs. Ces éléments constituent la base de la chaîne alimentaire et les conséquences se font ressentir sur les maillons les plus élevés. Les canards herbivores trouvent donc moins de nourriture et les oiseaux piscivores moins de poissons.

Ensuite, le lac d'Annecy est aujourd'hui le terrain de jeu d'adeptes d'activités aquatiques de plus en plus nombreux, celles-ci se développent et occupent une place croissante au détriment des espèces de faune et de flore qui voient leur territoire se réduire. Toute l'année, les oiseaux sont soumis à un dérangement important. Le spectre de tolérance varie selon les espèces et un dérangement répété peut pousser certaines d'entre elles à ne pas prolonger leur halte.
Enfin, la problématique de la puce du canard a également joué un rôle non négligeable. Dans le cadre de la campagne d'éradication de cette bactérie, la fédération des chasseurs en accord avec la LPO 74, a mis en place une campagne d'éradication des oiseaux abâtardis concernant majoritairement les Canards colverts. La totalité du lac a donc été ouvert à la chasse et le nombre de Canards colverts a fortement diminué mais le dérangement a fortement augmenté. Aujourd'hui, la chasse a de nouveau été fermée sur le petit lac afin de garantir une zone de quiétude pour les oiseaux.

A l'avenir, les populations d'oiseaux d'eau du lac d'Annecy devraient au mieux se stabiliser.

Le projet de restauration des roselières du lac par le SILA pourra être bénéfique tout comme l'arrêt des tirs qui devrait permettre la quiétude des oiseaux. Cependant, l'enjeu actuel est la réelle prise en compte de la nécessité de laisser une place à la nature sur ce lieu si convoité. ***En effet, activités de loisirs et nature ne font souvent pas bon ménage et c'est malheureusement souvent l'homme qui prend le dessus, avec pour conséquence une érosion de la biodiversité au fil du temps.***

David Rey
Chargé d'étude - LPO Haute-Savoie

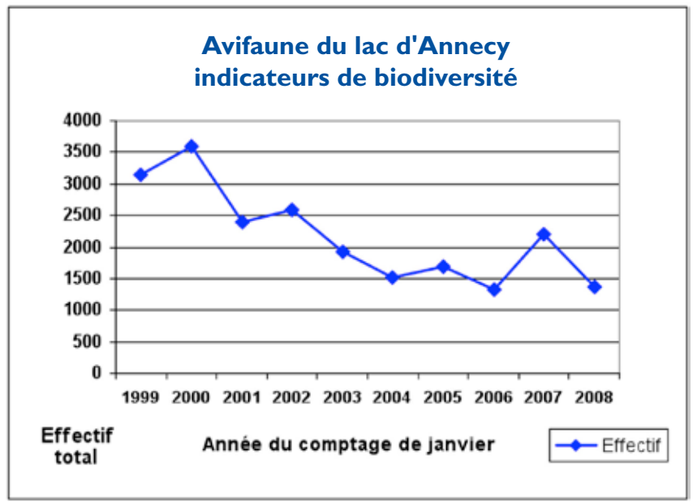

Mouette mélanocéphale, *Steph Littoz.*

Endettement des communes du bassin versant par habitant, en 2008

Talloires	*3409 €*
Leschaux	*3076 €*
Sevrier	*3058 €*
Seythenex	*2707 €*
Saint-Jorioz	*2480 €*
Giez	*2199 €*
Veyrier	*1498 €*
Annecy-le-Vieux	*1445 €*
Menthon	*1437 €*
Lathuille	*1066 €*
Bluffy	*1012 €*
Duingt	*621 €*
Saint-Eustache	*524 €*
Annecy	*486 €*
Montmin	*278 €*
La chapelle Saint-Maurice	*3 €*

Les communes des stations de montagne sont endettées à plus de 5000 **€** *(La clusaz, Megève, Morzine, Morillon, Les contamines. Chatel est à plus de10.000* **€***). Le record est pour Les Gets avec 25.278* **€***… !!!*

Extrait d'Albert Besnard

Quarante-deux ans se sont écoulés depuis le radieux jour de septembre où, dans la splendeur d'un après-midi azuré, alors que sous les marronniers jaunissants, tout au bord de l'eau bleue, le sol se jonchait de l'or des feuilles mortes, nous nous sommes fiancés à cette nature splendide.
Silencieusement émus d'une même pensée, il nous a semblé à tous deux salutaire de bâtir ici une demeure pour abriter notre bonheur à venir. Si à cet avenir ont manqué les chances sur lesquelles nous comptions, nous nous sommes résignés ; et comme ce doux pays est l'une des joies durable dont le temps nous a fait don, chaque année en septembre, au bord d'un azur qui est encore celui d'autrefois, nous renouvelons notre pacte d'amour pour cette contrée dont la beauté ne nous a jamais déçus.

Albert Besnard
in Annecy, Ed. Emile-Paul Frères, 1930

Fuligule milouin, *Steph Littoz.*

Parade nuptiale de harles bièvres, *Steph Littoz.*

Le mot de patoué

Dictons de Savoie

Extraits de "Proverbes et dictons de Savoie" de Paul Gichonnet, éditions Rivages.

Fâ bon dire, ma fâ mâ fère.	Il fait bon dire, mais il fait mauvais faire.
On atrape pè vito on mensondze k'on rantse.	On attrape plus vite un menteur qu'un boiteux.
D'âmo mieu l'tin, t'lo, ke k'lin, t'laré.	J'aime mieux : "tiens, tu l'as", que "tiens, tu l'auras"..
I vo mé savè k'davè.	Il vaut mieux savoir qu'avoir.
I fâ fère via ke dure.	Il faut faire vie qui dure.
Ma de mâr deu fâ on-n-an maloeureu.	Mois de mars doux fait une année malheureuse.
A mi-mâ, lou jheu san pâ.	A la mi-mars, jours et nuits ont la même durée.

Nos monuments et nos paysages sont les meilleurs témoins de notre passé, ceux sans lesquels on ne pourrait le reconstituer complètement.

Maurice Besson - "Annecy fleur de monts" 1938

PDU : Plan de Déplacement Urbain • SCOT : Schéma de Cohérence Territorial • PLU : Plan Local d'Urbanisme • CDRA : Contrat de Développement Rhône-Alpes

LAC ET REFLETS N° 102
Une publication de ALAE
ASSOCIATION LAC D'ANNECY ENVIRONNEMENT
Association déclarée d'utilité publique.

Adresse > ALAE, BP 11, 74320 Sevrier
Courriel > a.lae@live.fr

Siège > Mairie de Sevrier
ISSN > 1292-3672
Mise en page > *aster / Illustrations > P. Nenny
Impression > ALAE
Tirage > 200 exemplaires
Abonnement + adhésion ALAE = 20 € / an

***Rejoignez l'association**, en envoyant ce coupon à : ALAE - BP 11 - 74320 Sevrier*

Adhésion à l'ALAE + abonnement à la revue **LAC ET REFLETS***

❍ Individuelle 20€ / ❍ Couple 25€ / ❍ Soutien** 30€ / ❍ Personne morale 35€

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Ville..... Code postal.....

Tél..... Courriel.....

Date..... Signature

** Paiement par chèque joint, à l'ordre de : "ALAE". ** A partir de.*

Option découverte

Pour faire découvrir à une personne de votre choix, la revue **LAC ET REFLETS**

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

.....